

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2014/384
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **21 300 euros** prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants proposés pour 2014
Association pour l'Etude et la Prévention du Suicide en Aquitaine – AEPSA : mettre en place différentes activités entrant dans le projet thérapeutique de prise en charge des patients.	2 000
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde – CIDFF : promouvoir le principe d'égalité des droits et de traitement entre les femmes et les hommes.	2 000
Mouvement Français pour le Planning Familial – Gironde : agir et lutter pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.	2 000
Le Girofard : participer aux activités du centre LGBT de Bordeaux.	4 000
Ni Putes Ni Soumises Indépendantes et Démocrates - Maison de la Mixité : lutter contre les violences et les discriminations faites aux femmes, sensibiliser au respect.	3 000
Amicale des Anciens Combattants Évadés de France (Guerre 1939-1945) : distribuer aux 85 lauréats du concours de la Résistance et de la Déportation un livre intitulé « Les Lettres...jamais écrites » de Jean-Claude Montagné relatant son épopée d'Évadé de France pendant l'occupation allemande.	1 000
Les Clowns Stéthoscopes : permettre aux enfants hospitalisés de mieux supporter leur maladie, les diagnostics et les traitements ; développer les interventions auprès des personnes atteintes de la maladies d'Alzheimer.	1 000
Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de Bordeaux Gironde : Participer à l'organisation de la manifestation pour l'accueil de nouveaux légionnaires achevant leur formation.	1 000
La Maîtrise de Bordeaux : permettre aux 130 enfants de la Maîtrise de Bordeaux de participer au congrès international des Pueri Cantores.	1 500
Les Petites Sœurs des Pauvres : participer à l'organisation d'une sortie annuelle de personnes âgées, valides ou handicapées.	1 200
PASSAJE – Association des parents d'élèves, des élèves, des anciens élèves et des amis du Conservatoire National de Région de Bordeaux : aider au fonctionnement de cette association.	2 600
TOTAL	21 300

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2014.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

VOTE CONTRE DE Mr du PARC

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le soutien et le développement de la vie associative, la reconnaissance de l'engagement sont des enjeux importants pour la Ville de Bordeaux.

Les associations sont un des éléments majeurs du dynamisme de la vie locale, de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble.

Leurs initiatives contribuent concrètement à la solidarité, au développement des liens de proximité, d'entraides et de services aux Bordelais.

Vous le savez, la Ville leur apporte un soutien important, qu'il s'agisse d'offres de formations tout au long de l'année, d'aides logistiques ou financières par le biais de subventions, ou de l'organisation de temps forts comme Cap Associations qui se tiendra le 28 septembre prochain au Hangar 14.

C'est dans cet esprit que je vous propose de soutenir financièrement les associations qui figurent dans cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous attribuez des subventions à un nombre important d'associations. Parmi celles-ci aujourd'hui vous faites un savant dosage entre plusieurs associations qui n'ont pas à notre avis la même utilité publique et sociale au service de nos concitoyens.

Je remarque que les subventions les plus importantes vont au Planning Familial, au Girofard pour les activités du centre LGBT, Lesbiennes, Gays, Bi et Trans, et à Ni Putes Ni Soumises.

Pour cette dernière, qu'elles soient «indépendantes et démocrates, comme le titre l'indique, est-il besoin qu'elles le précisent ? Ceci fleure bon l'habillement consensuel et politiquement correct.

Que cette association sensibilise au respect dû aux femmes est une chose évidente et indispensable. Il est seulement malheureux que l'on doive aujourd'hui agir dans ce sens. Ceci est bien le signe d'une société en manque de repères fondamentaux et éclatée.

Quant au Girofard, il s'agit de subventionner là une association communautariste qui fait l'apologie de comportements faisant exclusivement partie de la vie privée. Chacun pourra juger de ces derniers, rappelant que la cellule familiale traditionnelle est la base de notre société.

La mairie doit-elle s'impliquer sur les deniers publics, ou s'investir sur ce type d'associations ? Nous ne le pensons pas.

Nous sommes curieux du reste de savoir ce que notre collègue du PARC qui s'est investi dans la Manif Pour Tous peut en penser.

Nous estimons quant à nous qu'au nom de l'aide aux plus pauvres, aux plus démunis, aux plus seuls, aux jeunes malades, aux enfants dans les hôpitaux ou aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, vous devriez plutôt reporter une aide plus conséquente et plus importante sur les « Clowns Stéthoscopes » pour les hôpitaux, ou « Les Petites Sœurs des Pauvres » au service des personnes âgées valides ou handicapées.

Nous vous demandons avant le vote de scinder ce dossier par association afin de pouvoir les approuver ou non. Cela semble normal et cohérent, si ce n'est évident, pour des associations qui ont des buts si différents.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas trop comment répondre à cette intervention. Je me posais la question de savoir s'il fallait y répondre tellement les propos de M. COLOMBIER sont effrayants.

Il ne s'agit pas, pour reprendre par exemple le cas du Girofard, d'une association qui fait l'apologie de comportements relevant de la vie privée, M. COLOMBIER. Il s'agit d'une association qui s'engage pour lutter contre le suicide des jeunes. Les jeunes homosexuels ont 13 fois plus de risque de se suicider que les hétérosexuels de même classe et de même condition sociale.

Ce n'est pas d'intérêt général que d'essayer de réduire ce chiffre ?

Ce n'est pas d'intérêt général que d'accompagner des militants qui sont appelés au beau milieu de la nuit pour aller ramasser un jeune qui s'est fait agresser ?

Si vous avez été au fait de l'actualité vous avez entendu que la Ville de Bordeaux a été à plusieurs reprises le théâtre d'agressions homophobes, d'ailleurs de la part de personnes qui ne sont pas très éloignées idéologiquement des positions que vous soutenez. Je pense notamment à l'agression qui s'est produite l'année dernière au Bowest(?), ce bar où un militant du Renouveau Français s'en est pris violemment au responsable de l'établissement et qui a été condamné à 2 ans d'emprisonnement.

C'est ce centre qui aussi fait de la prévention auprès d'un public à risque.

C'est également ce centre qui lutte contre les discriminations au travail, pour l'accès à un logement ou à un service public.

Donc pour nous c'est évidemment de l'intérêt général que d'aider ce centre LGBT.

Concernant le Planning Familial, on est également sur les mêmes problématiques, notamment de la possibilité d'accompagner les jeunes dans le choix de contraceptions, notamment de lutter contre toutes les violences faites aux femmes. C'est d'intérêt général.

Vous avez cité Ni Putes Ni Soumises. Dans ce travail extraordinaire que cette association mène, notamment dans les quartiers prioritaires, nous considérons que c'est d'intérêt général.

Si toutes ces actions qui visent à améliorer la condition sociétale de ces personnes ne sont pas de l'intérêt général, dites-moi de quoi cela relève.

M. LE MAIRE. -

M. Marik FETOUH

M. FETOUH. -

M. COLOMBIER, il semblerait que vous avez un problème avec tout ce qui touche à la lutte contre l'homophobie.

Déjà dans un communiqué du 6 juin vous vous étiez indigné du soutien financier de la Ville de Bordeaux à La Marche des Fiertés, ce qui constitue la plus parfaite désinformation, puisque cette manifestation ne fait appel à aucune subvention publique.

Maintenant vous vous en prenez au Girofard : le centre LGBT de Bordeaux. Sachez que nous sommes fiers de l'aide que nous apportons à cette association, car en accompagnant les individus en souffrance et en luttant contre l'homophobie elle participe à améliorer notre cohésion sociale et la santé publique.

En effet, le rejet des violences, discriminations et stigmatisations dont sont victimes les personnes homosexuelles sont responsables de dépressions et du suicide d'un certain nombre d'entre eux.

C'est pour cela, M. COLOMBIER, qu'aujourd'hui l'homophobie est sanctionnée de 6 mois de prison et 22.500 euros d'amende, peines qui sont portées à 3 ans et 45.000 euros d'amende en cas de discriminations avérées.

Quand je lis dans le Figaro du 20 juin que vos militants se plaignent eux-mêmes de votre homophobie et qu'il a fallu que Marine Le Pen intervienne pour que vous ne procédiez pas à l'exclusion d'un jeune militant gay, je me dis que vous seriez bien inspiré de vous souvenir que l'homophobie n'est pas une opinion mais un délit pénal.

M. LE MAIRE. -

Mme BREZILLON

MME BREZILLON. -

M. COLOMBIER, je vous invite à ne pas rester sur vos préjugés mais à aller à l'encontre des Bordelais. Vous verrez combien les associations que vous citez : le Girofard, Ni Putes Ni Soumises, le Panning Familial sont utiles et précieuses, et combien elles répondent à de vrais besoins humains.

M. LE MAIRE. -

M. SILVESTRE

M. SILVESTRE. -

Je voudrais faire une citation de Camus qui illustre parfaitement le dessein que poursuit M. COLOMBIER et ses amis politiques : « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. »

Oui, M. COLOMBIER, se battre pour la culture c'est se battre pour la liberté, et se battre pour la liberté de tous c'est se battre pour la République.

Contrairement à vous, M. COLOMBIER, qui êtes pour le rejet et l'oppression de ceux qui vous sont différents, nous sommes pour l'émancipation de l'autre, de l'étranger. C'est ça l'esprit de la République.

Par vos propos incessants et nauséabonds sur les étrangers et sur la culture, vous et vos semblables n'avez de cesse de combattre et d'affaiblir l'esprit de notre République. C'est en cela que vous êtes un authentique anti-républicain. C'est pour ça que nous ne cesserons jamais de vous combattre, M. COLOMBIER.

M. LE MAIRE. -

Bien. Je vais vous passer la parole, M. COLOMBIER, mais j'appelle chacun à la modération dans ses propos.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Je vous remercie, Monsieur le Maire, parce que...

M. LE MAIRE. -

« Chacun », j'ai dit.

M. COLOMBIER. -

Oui. Permettez.

On avait déjà l'acte 2 et la scène 4 quand on a osé parler de l'immigration. Maintenant, je ne sais si vous faites tous partis du Girofard, ce que je ne vous reproche pas, c'est votre liberté, mais je ne sais à quel titre, Monsieur le Conseiller Municipal qui êtes juste devant moi vous m'accusez ainsi. Enfin on est dans un tribunal moral ou pas, ici ? Est-ce qu'on a le droit de s'exprimer et d'avoir des avis différents...

M. LE MAIRE. -

La preuve.

M. COLOMBIER. -

Je continue.

... sans être traité d'anti-républicain ?

Vous avez raison, Monsieur le Maire. Pour les grands démocrates que vous êtes tous, mes chers collègues, votre manque de modération est quand même étonnante.

Ai-je insulté qui que ce soit ?

J'estime qu'il est de mon droit de dire, en tant que représentant d'un courant politique dans ce pays, que certaines associations sont plus d'utilité publique que d'autres.

Est-ce qu'on peut aujourd'hui en 2014, au 21^{ème} siècle, s'exprimer sur un sujet sociétal sans être obligé d'être de l'avis de tout le monde, partant du principe que je n'injure personne et que je ne condamne personne ?

Alors je vous en prie, mes chers collègues, ne croyez pas m'impressionner. Je l'ai déjà dit à la Communauté Urbaine il y a 3 jours. Je continuerai à m'exprimer comme je l'entends dans les règles de courtoisie et de correction élémentaires. Vous avez votre avis, j'ai le mien. Vous ne me ferez pas faiblir sur un certain nombre de sujets. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je me suis adressé il y a quelques mois à peine aux Bordelais en toute clarté en leur disant que mon objectif en tant que maire de cette ville était de rassembler largement les Bordelaises et les Bordelais dans le respect mutuel, dans la tolérance et dans la modération qui sont des vertus que nous avons hérité du siècle des Lumières ici à Bordeaux et peut-être même avant. Je pense bien sûr à Montaigne.

Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que mon équipe est largement ouverte à des sensibilités différentes. Certains ont milité pour le « Mariage pour Tous », d'autres pour la « Manif pour Tous ». Je leur reconnais ce droit. Ce que je ne peux pas accepter, et je ne fais de procès à personne, c'est l'homophobie, la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle comme sur les autres causes de discriminations parce que c'est profondément anti-bordelais.

J'ai eu des relations avec le Girofard. J'apprécie l'action qu'il mène dans les termes qui ont été rappelés tout à l'heure. J'ai des contacts fréquents avec des associations qui ne pensent pas la même chose.

Dès lors qu'on ne franchit pas les bornes que j'ai fixées, c'est-à-dire l'homophobie militante ou le prosélytisme anti-gay et qu'on respecte aussi le choix de ceux qui ont une conception de la famille qui peut apparaître traditionnelle, mais qui est une réalité dans notre société et qui mérite aussi respect, je pense qu'on peut vivre ensemble sans s'invectiver.

Donc je pense qu'il est bon que la Ville apporte son soutien à des associations de sensibilité différentes et qui jouent un rôle d'intérêt collectif absolument évident.

Vous êtes tout à fait libres de votre vote. Je suis libre de présenter les délibérations que je pense bonnes et le Conseil Municipal de les voter ou de ne pas les voter.

Je vous propose simplement, comme c'est un débat qui dépasse très largement l'enjeu communal, de ne peut-être pas y passer l'après-midi.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je prends acte de votre déclaration qui je trouve est tout à fait dans les clous et cohérente. Par rapport à votre position je ne vais pas vous demander de reprendre et de

rappeler un peu à l'ordre nos collègues, mais enfin vous parlez de modération, vous parlez de liberté, j'aimerais que mes collègues puissent en effet dans le cadre républicain accepter qu'il y ait d'autres avis.

Je réitère cette demande. Les propos que j'ai pu entendre étaient dix fois plus offensants que ceux que j'ai pu prononcer.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je voudrais simplement, sans relancer le débat, faire remarquer que la modération est un peu une découverte récente au Front National. C'est très bien. Vous êtes dans la bonne voie.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.